



Déclaration d'Association N° 140/RDA/JO5/BAPP du 03 Juin 2003

## **DEUXIEME DECLARATION**

### **SUR LES ARRESTATIONS DES GESTIONNAIRES SOUPCONNES DE DETOURNEMENT DES FONDS PUBLICS AU CAMEROUN**

Le vendredi 1<sup>er</sup> Août 2008, monsieur Jean Marie Atangana Mebara, ancien Ministre d'Etat Secrétaire Général de la Présidence de la République, ancien Ministre de l'enseignement supérieur, ancien Ministre des Relations extérieures, ancien Directeur de l'Institut supérieur de management public et ancien Directeur de la coopération économique et technique, a été interpellé aux premières heures de la matinée et placé en garde à vue dans les locaux de la Direction de la police judiciaire à Yaoundé.

Monsieur Atangana mebara a été interpellé, dans le cadre de l'enquête ouverte depuis le lancement de l'opération épervier pour la répression des détournements des deniers publics, et laquelle a déjà aboutit à l'arrestation, l'inculpation, et la condamnation d'anciens membres du gouvernement et des dirigeants d'entreprises publiques. Dans le cas d'espèce, le dossier en cause serait l'acquisition d'un avion présidentiel qui se serait révélé défaillant, ouvrant la voie à des enquêtes sur les tractations ayant entouré la dite acquisition.

La Commission indépendante contre la discrimination et la corruption tout en prenant acte de ce nouveau développement, s'inquiète néanmoins sur les procédés utilisés, les objectifs, la finalité, et l'ensemble des implications de l'opération épervier qui pour l'instant, n'a ni aboutit à freiner la vigueur de la corruption et des détournements dans le pays, ni ramené les fonds gardés à l'étranger, ni concerné véritablement certains dignitaires notoirement reconnus comme des voleurs extraordinaires, insolents et extravagants.

Par ailleurs, d'un point de vue structurel, la Commission réitère sa demande urgente d'une application systématique, immédiate et rétroactive de l'article 66 de la constitution de 1996 relative à la déclaration du patrimoine des gestionnaires publics et des élus.

La Commission exige également, que les enquêtes sur les détournements s'étendent sur la gestion de tous les gestionnaires et membres du gouvernement depuis 1984, année de référence où ces crimes ont pris leur envol de façon ouverte, impunie, et généralisée.

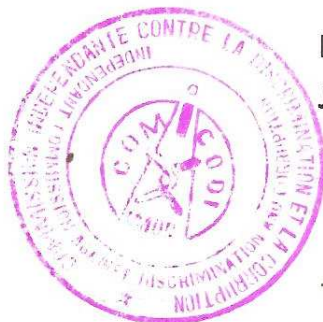
Enfin, tous les marchés publics relatifs à la réalisation de certains ouvrages d'importance à l'instar des immeubles ministériels jamais achevés ou mal achevés, l'immeuble annexe de la primature (*véritable scandale*), les voiries des grandes villes (*Douala surtout*), devraient faire l'objet d'un audit approfondie et indépendant.

La Commission rappelle à toutes fins utiles, que de nombreux fonctionnaires continuent de percevoir de façon frauduleuse plusieurs millions de Francs CFA par mois, pendant que certains seraient tout simplement fictifs, et que d'autres auraient été recrutés avec des faux diplômes notoires. Ces faits pourtant connus et reconnus n'ont toujours pas donné lieu à une répression de grande ampleur en dépit des demandes formulées par le Comicodi. Nous avons en effet exigé que la liste de tous ces fonctionnaires soient rendus publics afin que le peuple s'occupe de les pourchasser et de les punir au besoin dans la rue.

Dans ce contexte, le Gouvernement camerounais devrait dès maintenant, mettre sur pied une Commission nationale des biens mal acquis, soit par un décret du président de la République, soit par une loi./.

Fait à Yaoundé, le 02 juillet 2008

**Le Président de la Commission**  
**Jean Claude SHANDA TONME**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Tonme', is written over a horizontal line.